

Montréal le 3 mars 2004

Monsieur Daniel Charlebois
Maire
Ville de Beauharnois
660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

Objet : Demande d'avis sur la sécurité énergétique des québécois à l'égard
des approvisionnements électriques et la contribution du projet du
Suroît
Dossier : R-3526-2004

Monsieur le Maire,

Par la présente, la Régie fait suite à votre lettre du 19 février 2004 et prend note de votre demande d'être entendu lors des audiences publiques prévues dans le présent dossier, ainsi que votre désir que ces audiences soient tenues dans les limites de votre ville, au même titre que celles du BAPE.

Le processus d'audiences publiques mis en place par la Régie vous permettra certainement d'être entendu par la Régie et de faire valoir l'ensemble de vos commentaires et préoccupations et nous vous invitons à cet égard, à consulter, sur le site internet de la Régie, le document intitulé «Instructions pour l'audience» qui précise les différentes étapes permettant de participer auxdites audiences.

La Régie souhaite par ailleurs préciser que le mandat spécial confié par le Ministre à la Régie de l'énergie le 9 février 2004, diffère du mandat du BAPE qui portait spécifiquement sur le projet du Suroît et en particulier sur l'étude détaillée des impacts environnementaux, y compris les impacts locaux.

La Régie de l'énergie doit donner un avis sur la sécurité des approvisionnements électriques des québécois, sur l'apport des mesures d'efficacité énergétique et sur les différentes options possibles pour répondre à l'accroissement de la demande d'électricité d'ici 2010, dont notamment le projet du Suroît.

Enfin, dans un souci d'efficience, la Régie croit préférable de tenir l'ensemble de ses audiences à Montréal et ce, afin de minimiser les déplacements de la majorité des participants.

Veillez accepter, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Anne Mailfait, avocate
Secrétaire adjoint de la Régie de l'Énergie

AM/jm